

Garage et quentième, tentième??

Par fred44, le 28/01/2008 à 15:08

bonjour

proprietaire dans une copro, nous avons un reglement de copropriete qui date de 1989 et qui n'a jamais mentionné les garages existants appartenant à 2 proprietaires sur les 8 que compte notre coproprieté.

De ce fait, logiquement je ne vois pas pourquoi tous les garages qu'ils ont ne sont pas assjetis au quantième, puis-je demander des dommages et inetret sur cet oublis ou une regularisation financière?

merci de votre reponse